

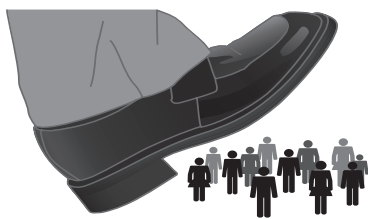
Luttons ensemble contre le chômage et pas contre les chômeurs et les chômeuses !

Cette révision ne fait que diminuer les prestations et droits des chômeurs et chômeuses. Il n'y a pas un point qui les améliore. Elle pénalise les personnes licenciées plutôt que de les aider à retrouver un travail durable :

- Elle s'attaque à tous les chômeurs et chômeuses. Il faudra avoir cotisé plus longtemps pour avoir le même nombre d'indemnités, soit 18 mois de cotisation pour 400 jours indemnités. Pour 12 mois cotisés, on n'aura plus droit qu'à 260 jours d'indemnisation !
- Les jeunes jusqu'à 25 ans verront leur droit diminué de 400 à 200 indemnités journalières, avec obligation jusqu'à 30 ans d'accepter n'importe quel travail, peu importe la formation suivie.
- Les personnes qui n'ont pas pu cotiser suffisamment (après une interruption de carrière, jeunes à la sortie de l'école, retours de l'étranger, après une longue maladie...) n'auront plus droit qu'à 90 indemnités + Le délai d'attente sans indemnisation augmente de 5 à 10, 15 ou 20 jours selon le revenu.
- Les chômeurs et chômeuses de plus de 55 ans devront avoir cotisé 24 mois, à la place de 18, pour avoir toujours droit à 520 indemnités ou 640 (des 61 ans).
- Le droit aux 120 indemnités supplémentaires pour les cantons à fort taux de chômage est supprimé.
- Cette révision aboutira à un transfert de l'assurance chômage vers l'aide sociale des cantons et des communes, ce qui entraînera un report de charges collectives et des chômeurs et chômeuses éloignés plus fortement et plus rapidement du monde du travail.

signez le référendum

contre la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
(LACI)

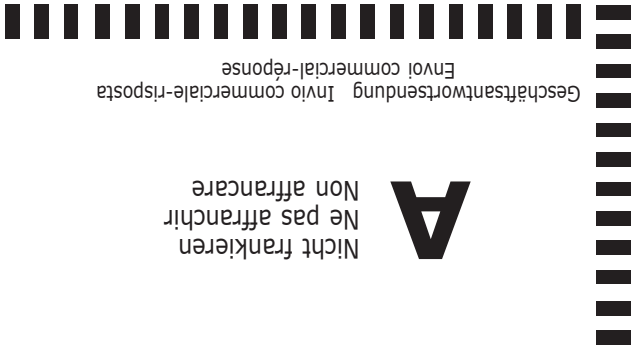


**A eux les bonus ?
A nous les malus ?**

NON au démantèlement de l'assurance-chômage

Le comité référendaire genevois compte: Association de défense des chômeurs ADC; Association du personnel de l'administration générale de la Confédération APC; Association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités AVIVO; Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné; Communauté genevoise d'action syndicale CGAS; le syndicat des médias Comedia; Conférence universitaire des associations d'étudiants CUAE; Jeunesse socialiste JSG; Parti écologiste genevois Les Verts; Mouvement populaire des familles MPF; Mouvement pour le socialisme MPS; Oeuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO; Parti socialiste genevois PSG; sous-fédération des pensionnés SEV/PV; Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs SIT; solidaritéS; Syndicat suisse des services publics SSP/VPOD; Syndicat interprofessionnel SYNA; Syndicat de la Communication Syndicom-poste; UNIA Le syndicat. UNIA.

CGAS
Communauté genevoise d'action syndicale
rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève



signez le référendum

contre la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (**LACI**)

Une révision nécessaire pour combler le «déficit» de la LACI?

C'est un mensonge: la loi actuelle oblige déjà le Conseil fédéral à augmenter les cotisations de 2% à 2,5% et à introduire la cotisation de «solidarité» (sur les salaires de 126 000 à 315 000 francs) dès le 1er janvier 2011, permettant de diminuer le «déficit» sans s'attaquer aux prestations. Il n'y aurait d'ailleurs aucun déficit si Couchepin, la droite et le patronat n'avaient imposé de baisser les cotisations de 3 à 2% en 2004 avec la 3e révision.

Nul n'est à l'abri du chômage! S'en prendre aux chômeurs et aux chômeuses, comme le fait encore une fois la 4e révision de la LACI, c'est s'attaquer à tous les travailleurs et travailleuses en aggravant la concurrence sur le marché du travail et la pression à la baisse sur les salaires.

Les «économies» de près de 700 millions par an se feront sur le dos de celles et ceux qui ont déjà assez payé la crise et contribueront à réduire une part croissante de la population à la pauvreté et à la précarité.

L'exclusion renforcée du droit à l'indemnisation des chômeurs et chômeuses, fait partie des attaques de la droite et du patronat contre nos assurances sociales: AVS, AI, assurance-accidents, assurance-maladie, LPP..

Mais, ensemble, nous pouvons nous y opposer avec succès, comme on l'a vu avec le NON du 7 mars au pillage de nos rentes!

Luttons ensemble contre le chômage et pas contre les chômeurs et les chômeuses!

Référendum contre la modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI) soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. **Expiration du délai référendaire: 8 juillet 2010.**

Canton	N° postal			Commune politique		Contrôle (laisser en blanc) Veuillez renseigner d'autres informations	
NOM (écrire à la main et en majuscule)	Prénom	Date de naissance jour mois an			Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite
1							
2							
3							
4							
5							

Le comité référendaire se chargera de faire certifier la qualité d'électeur-trice des signataires. Cette liste est à retourner avant le 23 juin - même partiellement remplie - à l'adresse suivante: **CGAS • 6 Terreaux-du-Temple • 1201 Genève**. On peut commander des listes à la même adresse ou par téléphone au 022 731 84 30 ou par mail à info@cgas.ch. Elles sont également téléchargeables sur www.cgas.ch

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Sceau

Lieu: _____

Date: _____